

Article paru le 25 novembre 2015

Hauts Terres en Haut-Berry Communauté de communes Mutualisation : avis favorable

Par 14 voix pour, 3 contre et 3 abstentions, les délégués des Hauts Terres en Haut-Berry ont accepté de se regrouper avec les Terres Vives et les Terroirs d'Angillon.

► La salle des fêtes de Neuvy-deux-Clochers a accueilli jeudi soir la réunion du conseil communautaire, sous la présidence de Jean-Claude Morin.

La déchetterie ne peut recevoir de l'amiante. Isabelle Légeret, maire de Neuvy, a pris la parole pour exposer les points décidés en commission ordures ménagères. La déchetterie ne peut recevoir de l'amiante : une convention autorisant le dépôt des déchets amiante par tous les habitants de la Communauté de communes sur le site de la déchetterie de Bourges, sera signée avec l'agglomération Bourges Plus.

Les Déchets Diffus Spécifiques des ménages (type aérosols, filtre à huile de voiture, produits phytosanitaires...) vont être traités de façon spécifique par la mise en place d'une nouvelle convention avec la société écoDDS, dans le but de réduire les coûts ; 20 tonnes de ce type de produits ont été collectées en 2014. L'enlèvement et le traitement de ces déchets nécessiteront une formation des agents.

Le broyeur de végétaux acheté pour être proposé à titre gratuit aux particuliers a été un peu utilisé cette année. Au 1^{er} octobre 2016 sera mise en place une benne éco-mobilier ; à cette occasion, sera créée une plate-forme pour les déchets verts afin de désencombrer le site. L'entreprise Cazin a été retenue pour un montant de



Jean-Claude Morin préside la Communauté de communes.

15.333 € HT pour la plate-forme et l'aménagement. Les tarifs pour les ordures ménagères restent identiques.

Jeunesse. Renaud De la Seiglière a présenté le calendrier des élections pour renouvellement et les élections du conseil communautaire des jeunes qui aura lieu en janvier. Huit enfants de CM2 des écoles de Neuvy-deux-Clochers, Morogues, Henrichemont et Achères, ainsi que huit collégiens seront élus, sous la responsabilité de Cécile Bory.

Culture. Les projets de programmation culturelle s'appuient sur deux dispositifs déjà existants : des spectacles à destination du jeune public à travers « Mes 4 saisons » et une saison culturelle de septembre à décembre, en 2016 sur le thème du voyage.

Une subvention de la région dans le cadre du PACT a financé la saison

2015 à hauteur de 50 % soit 24.616 €. Des efforts seront apportés pour faire participer le public à travers des rencontres, des ateliers, des stages, pour tous les publics, toutes les communes. Vocalson invitera la chanteuse Clarika pour une représentation sur Henrichemont le 28 mai.

Centre de céramique temporaire de La Borne. Nathalie Mestre a présenté le bilan du Centre céramique de La Borne. Depuis le 1^{er} avril, l'entrée est payante, sans répercussion négative sur les ventes : au 15 novembre, 6.576 entrées, soit 19.728 €, ont été comptabilisées. Même si le chiffre escompté cette année n'est pas atteint, les résultats sont meilleurs que l'an passé : un solde positif de 12.344 € contre un chiffre négatif de 5.666 € en 2014. Les rencontres du 18 au 25 octobre ont connu un franc succès. Les ta-

rifs de 2016 restent identiques, à l'exception de l'augmentation de l'atelier barbotine.

Oui au futur schéma de mutualisation. En fin de réunion, les élus ont dû se prononcer sur le futur schéma de mutualisation. Suite à la réunion qui a réuni les 29 communes des Terres Vives, des Terroirs d'Angillon et des Hauts Terres en Haut-Berry, des questions restent en suspens ; certains élus ont manifesté leurs inquiétudes face à l'incertitude, au manque de perspectives et leur incompréhension face aux différences d'intérêt entre grosses et petites communes.

Le président Jean-Claude Morin a tenté de les rassurer : « On essaie de faire le moins mauvais compromis ». « Il n'y a pas de grosses communes qui attirent les autres, pas de pôles économiques extrêmement forts, il n'y a pas de danger à ce niveau, on a certaines affinités », a souligné Jean-Claude Morin. Les avantages et inconvénients ayant été présentés lors de cette réunion, les élus ont dû faire part de leur avis favorable ou défavorable à la proposition de la préfète du Cher de réunir les trois communautés de communes.

Certains élus ont exprimé leur malaise devant cette demande de prise de position puisque la plupart n'en avaient pas encore discuté au sein de leur conseil. 14 élus se sont déclarés favorables, 3 ont donné un avis défavorable, 3 se sont abstenus et 2 n'ont pas participé au vote.